

CERCLE D'ETUDES HISTORIQUES SUR LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Édouard Desjeux 182, rue Legendre, 75017 Paris

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 1^{er} avril 2006
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M ^{me} de La Chapelle	Présidente
M. Duval	Vice-président
M. Gautier	Vice-président
M. Desjeux	Secrétaire Général
M ^{me} Pierrard	Trésorière

et

M^{mes} de Confevron, de Crozes, Demsar, Desmangeot, Védrine,
M^{lle} Coutin,
MM. Adjé, Crépin, du Chalard, Noyé, Spitzer, Turpault.

Étaient excusés :

M^{mes} Hamann, Wiener,
MM. Huwaert, Mésognon.

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

I - Actualités

- Le Service Historique de Vincennes :
M^{me} de la Chapelle nous lit un article de la Revue Française de Généalogie d'avril-mai 2005. Devenu le Service Historique de la Défense par fusion des services historiques des armées de terre, de mer, de l'air, de la gendarmerie et des personnels de l'armement, il s'est vu confié une mission très ambitieuse ; mais il semble que pour l'instant, les chercheurs se heurtent à une bureaucratie renforcée et à un manque criant de personnel.
- Publication de vos œuvres sur internet.
Les nouvelles technologies peuvent parfois ouvrir des horizons insoupçonnés. Un site américain, www.lulu.com vous propose d'éditer vos écrits. Le prix est à l'unité, sans seuil minimum, et fonction du format, du nombre de pages, et de certains paramètres (reliure, couleur, etc.). Il se charge de l'encaissement, de l'expédition. C'est ainsi qu'a été publié le livre « Naundorff et Naundorffisme » dont nous avons déjà parlé.
Un service comparable est fourni par les éditions « Pays et Terroirs » à Cholet.

II - Le rôle du Marquis de Bouillé à Varennes

par Jean-Pierre Gautier

Bouillé- François -Claude -Amour -Marquis de -1739-1800 :

Certains parents de façon plus ou moins consciente se plaisent à donner à leurs rejetons des prénoms de nature à influencer sur leur destin. On ne peut pas dire que dans le cas du Marquis de Bouillé on trouve une justification à cette pratique car le troisième prénom de M de Bouillé, *Amour*, n'a pas tout à fait convenu à un homme qui fut particulièrement détesté en son temps, non seulement par les Jacobins et consorts mais même dans son propre camp en raison de l'échec du voyage à Varennes dont la responsabilité lui fut en grande partie imputée et dont lui-même ne parvint jamais à se remettre malgré les tentatives peu convaincantes de ses Mémoires.

Il vit le jour au château de Cluzel-Saint Eble, dans cette solide province de France, presque aussi admirable que la Normandie, d'où tant de grandes familles tirent leurs origines l'Auvergne. C'était en 1739 dans le court

intervalle qui sépare la guerre de Succession de Pologne de celle de Succession d'Autriche, un an avant la naissance du Grand Frédéric. Entré dans l'Armée à 14 ans il fit toutes les guerres de la fin du règne de Louis XV.

« Quarante ans plus tard, en 1778, nous le retrouvons Gouverneur des Îles sous le Vent aux Antilles où pendant la guerre d'Indépendance Américaine il prend plusieurs îles aux Anglais. Revenu en France en 1783, il entreprend un voyage en Europe où il visite l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne. En 1787-1788 il participe à l'Assemblée des Notables et y défend les privilèges. En 1789, il est nommé Commandant des Trois Évêchés (Metz, Toul et Verdun), puis de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche - Comté. Nommé en 1790 Général en chef de l'Armée de Meuse, Sarre et Moselle, il fit respecter la discipline à Metz et à Nancy par des actes de vigueur. Il réprime sévèrement la mutinerie de la garnison de Nancy, le 31 août 1790. (33 condamnations à mort, 41 aux Galères !). Les patriotes le détestent. La famille Royale compte sur lui pour la sauver, le charge d'organiser sa fuite le 20 juin 1791. Mais les dispositions qu'il prend sont éventées et Louis XVI est arrêté à Varennes. Il émigre et se réfugie à Coblenz. Il fit des démarches auprès des différentes Cours pour obtenir la délivrance du Roi. Il sert ensuite dans l'Armée de Condé en 1792, puis voyant ses efforts inutiles il se retire en Angleterre où il meurt en 1800. »

C'est à lui qu'il est fait référence dans le cinquième couplet de la Marseillaise :

Mais ces despotes sanguinaires
Mais ces complices de Bouillé
Tous ces tigres qui sans pitié
Déchirent le sein de leur mère !

Il publia des Mémoires sur la révolution qui eurent un grand succès (Londres 1797 & Paris 1801)

Son fils Louis de Bouillé fut Général d'Empire.



A cette brève notice tirée du Dictionnaire de Bouillet, il convient d'ajouter quelques précisions :

Sur la famille :

« Il s'agit d'une des plus nobles et des plus anciennes familles d'Auvergne connues depuis le XII^{ème} siècle, et qui a formé très tôt de nombreuses branches. Son orthographe aussi a varié et s'est fixé en Bouillé ou Boulhier du Chariol ». (Bulletin GHC-octobre 1997-Page 2086 Bernadette et Philippe Rossignol, via Internet).

Sur les mutineries :

Notre époque, malheureusement spécialisée dans l'inversion des valeurs, se complaît beaucoup plus à célébrer les mutineries de 1917 que la Victoire de 1918. Or, cette disposition déviante n'est hélas pas nouvelle et « le 15 avril 1792, l'assemblée législative gracia les mutins de Nancy et organisa même une fête en leur honneur ». (Histoire et Dictionnaire de la révolution française ; -Tulard-Fayard -Fierro Robert Laffond -Collection Bouquins ; Page 1001-Article Nancy).

Que s'était-il donc passé ? Le drame se joue en août 1790 entre les trois régiments en garnison dans cette ville : Mestre de camp Général - Régiment du Roy et Régiment Suisse de Châteauneuf qui vont être entraînés à la subversion par les spécialistes de l'époque en la matière : la faction d'Orléans et le club local des Jacobins. Le résultat sera la création de comités de soldats, d'insulte et d'insubordination envers les officiers, d'adhésions au club des Jacobins, le tout accompagné bien entendu d'une fraternisation avec la garde nationale locale. En fin de compte, comme d'habitude ce ne sont pas les meneurs véritables qui payeront les pots cassés, mais les malheureux soldats qui se sont laissés entraîner, car suivant les auteurs la répression conduite par M de Bouillé fut violente, voire féroce. Rappelons que nous sommes encore dans l'orbite de l'Ancien Régime et que les institutions en particulier militaires existent encore sous la constituante, avec la rigueur qui les accompagne. On a noté que ce sont les Suisses de Châteauneuf qui payèrent le plus lourd tribut, mais comme le fait remarquer M de Bouillé dans ses Mémoires, ils étaient justifiables des Lois et règlements Suisses qui leur furent du reste infligés par leurs compatriotes restés dans le devoir. On avait envoyé M de Malseigne, gouverneur de la Province pour rétablir l'Ordre, mais il n'y parvint pas et ce fut M de Bouillé qui à la tête des Régiments de Metz combattit les insurgés de Nancy suivant les ordres de la constituante et en particulier de La Fayette. Le bilan de ces événements déplorables fut d'après Dictionnaire cité plus haut : Un soldat roué-42 pendus -41 condamnés aux Galères.

M de Bouillé dans ses Mémoires, souligne avec raison la supériorité morale de la Cavalerie recrutée davantage chez les paysans et moins sujette à la subversion que les éléments d'infanterie mêlés aux grandes villes. En ce qui concerne les châtiments infligés à juste titre aux soldats rebelles du régiment Suisse de Châteauneuf, il rappelle justement que

« Le premier septembre, les trois bataillons Suisses me demandèrent la permission d'assembler un Conseil de guerre, pour juger environ quatre cents soldats de Châteauneuf qui avaient été pris les armes à la main. Le corps Suisse au service du Roi, avait le droit d'après le traité des ligues Suisses avec la France, de conserver sa justice particulière et indépendante. Ce Conseil de guerre condamna vingt deux soldats à mort et cinquante et quelques aux Galères, ce qui fut exécuté sans que j'eusse le droit de l'empêcher. On avait pris environ cent quatre-vingt soldats du régiment du Roi, et trois cent hommes du peuple les armes à la main ; je ne pouvais les faire juger ; ils furent tous élargis depuis sans jugement, et personne ne fut puni. » (Mémoires de Bouillé -Page 159).

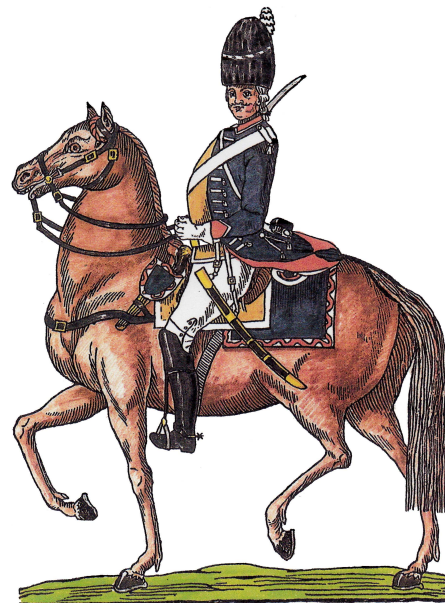
Sur ce point, on voit bien que les indications du Dictionnaire de Bouillet sont exagérées, en particulier pour les condamnations à mort, qui du reste ainsi qu'il l'explique fort bien n'étaient pas du ressort des autorités Françaises. De

plus ce qui est normal les trois régiments mutins furent déplacés, la garde nationale dissoute, parfait !, et le club des Jacobins fermé, tant mieux !

Sur l'attitude de Bouillé après Varennes :

Dans le journal d'Émigration du Comte d'Espinchal, on trouve un certain nombre de renseignements sur le Marquis de Bouillé en émigration après le funeste événement que l'on sait :

« Tout ce cortège est parti de Varennes le 22 juin, s'acheminant très lentement pour Paris où il n'est arrivé que le 26. Comme le Roi partait, M de Bouillé est arrivé de l'autre côté de la rivière avec Royal Allemand, et a vu de loin la marche de cet affreux cortège. Quel désespoir pour un sujet fidèle qui depuis 18 mois travaillait à exécuter ce qui vient de manquer ! Quel funeste revers pour un gentilhomme animé de la noble intention d'être le libérateur de son Roi ! Un jour a vu s'évanouir toutes ses superbes espérances. Le bâton de Maréchal de France était assuré à Monsieur de Bouillé. Des honneurs, des charges étaient destinées à ses enfants. Si les mesures ont été mal prises, si le projet d'évasion a été mal conçu ou l'exécution a manqué par la faute de ceux qui en ont été chargés, c'est ce que j'ignore et c'est ce que le temps nous apprendra. M de Bouillé est aussitôt sorti de France pour éviter le sort que lui réserve la nation, c'est à dire toute la horde révolutionnaire et jacobine. A peine a-t-il été sur le territoire étranger, il s'est empressé d'écrire à l'Assemblée une lettre très fière, très noble, mais trop prématurée en menaces ». (Espinchal. Pages 240 & 241).



Curieusement, cette lettre n'est pas reproduite in extenso dans les Mémoires de Bouillé mais son contenu est explicité en discours indirect. Comme dans le fameux ultimatum attribué à M de Limon, le point essentiel réside dans les menaces en cas d'atteinte à la personne du Roi. Comme le dit fort bien M d'Espinchal, ces menaces étaient prématurées ce qui ne veut pas dire qu'elles n'étaient pas justifiées. Après l'échec de Varennes, M de Bouillé ne renonce pas à ses projets, mais il est durement touché ce que nous précise plusieurs fois M d'Espinchal :

« M de Bouillé reste peu de temps à Coblenz après le départ de M le Comte d'Artois. Le connaissant particulièrement et allant beaucoup chez lui à Paris, je le revois avec plaisir. Je le trouve fort changé, extrêmement rêveur et comme atterré de son malheur. En effet il a vu en peu de temps s'évanouir la flatteuse espérance d'être le libérateur de son maître et de jouer le plus beau rôle que puisse remplir un sujet fidèle. Le Roi de Suède, qui lors de l'évasion du Roi était à Spa et Aix la Chapelle, a nommé M de Bouillé Lieutenant général de ses troupes. Il paraît que M de Bouillé va se rendre à Berlin auprès du Prince de Prusse et qu'il rejoindra M le Comte d'Artois en Allemagne ». (Espinchal -page 260).

Deux points doivent à mon sens être soulignés. D'abord le poids de la défaite qui s'est abattu sur M de Bouillé qui sent bien que même si on ne lui fait pas explicitement des reproches, on n'en pense pas moins dans les cercles d'émigrés. D'autre part, et on doit lui rendre cette justice, qu'il ne baisse pas les bras et va s'employer auprès des Cours d'Europe pour aller au secours de la meilleure des causes. En tout état de cause M de Bouillé figure au Conseil des Princes :

« Les Princes vont à leur Conseil, qui est habituellement ainsi composé. Monsieur, Monsieur le Comte d'Artois, M le Prince Xavier de Saxe, le Prince de Nassau, l'Évêque d'Arras, le Marquis de Jaucourt, le Maréchal de Broglie, le Comte de Vaudreuil, Calonne, le Baron de Flachslanden ; de plus M le Prince de Condé et M le duc de Bourbon quand ils viennent à Coblenz, ainsi que le Maréchal de Castries et le Marquis de la Queuille. Le Marquis de Bouillé y est aussi entré ». (Espinchal -285)

Au plan diplomatique et militaire il est indéniable que M de Bouillé obtint des succès particulièrement auprès du Roi de Suède qui malheureusement décéda avant de réaliser ses projets :

« Les promesses du roi de Suède paraissent positives. Il doit lui-même mener un corps de troupes ; le Marquis de Bouillé sera son feld Maréchal et le jeune Bouillé fils est aide de camp du Roi ». (Espinchal -288)

M de Bouillé, dans sa logique va aussi solliciter l'intervention de la Russie :

« Le 2 de ce mois (Juin 1792)- le Marquis de Bouillé arrive de Berlin et nous donne les meilleures nouvelles sur nos affaires. Il nous assure que les Russes que Catherine a promis arriveront aussi. Jusqu'à présent il y a un grand nombre d'incrédulités sur cet article et il paraît difficile que nous voyons arriver ces braves auxiliaires, de cette campagne. Depuis la mort du Roi de Suède les projets de l'Impératrice peuvent avoir changé et d'ailleurs les affaires de la Pologne peuvent encore l'inquiéter ». (Espinchal -340).

Bien que les Polonais soient en général fort sympathiques, on ne peut que constater que chaque fois que la Pologne intervient dans le contexte politique de notre histoire les ennuis ne tardent pas à survenir. Ce fut le cas en 1792 où la Pologne inquiéta la Russie et l'empêcha d'intervenir davantage à notre secours, ce fut le cas sous l'Empire avec en garniture la désastreuse campagne de Russie et en 1940 par un jeu d'alliance dont on sait la suite. En juillet 1792 on peut constater que le jugement de M d'Espinchal se fait plus sévère et en même temps qu'il accentue même au physique cette fois l'incidence de l'affaire de Varennes sur M de Bouillé.

« Au surplus, depuis le malheur de la funeste arrestation du Roi à Varennes, M de Bouillé paraît aussi moralement changé qu'il l'est physiquement. Il a l'air extrêmement rêveur et soucieux et toujours altéré de son infortune. En effet n'a-t-il pas quelques reproches à se faire ? Avec des mesures mieux combinées et mieux confiées, le Roi était sauvé et la France avec lui ». (Espinchal -351).

Sachant que plus tard, M le Marquis de Bouillé continua de servir sous le Prince de Condé puis dans l'armée du Duc d'York et qu'il mourut à Londres en 1800 sans avoir revu le rétablissement de la Monarchie qu'il avait tant souhaitée, qu'il écrivit en 1797 des Mémoires qui suivant Jean Tulard ont été écrits avec une rare sincérité et constituent une source fondamentale et peu exploitée sur les années 1789- 1791, que son fils qui servit plus tard

l'Empereur ce qui n'est pas déshonorant, fut Général et écrivit aussi des Mémoires, on peut conclure qu'il s'agit bien en effet d'une des plus anciennes mais aussi des plus nobles familles d'Auvergne.

III - LES RELATIONS DE CARNOT

par Didier Duval

Carnot informait le réseau d'espionnage Royaliste du Comte d'Antraigues, mais quelles étaient ses relations en 1794 ?

Carnot était né à Nolay (Côte d'Or) petit village situé à 20 kilomètres de Beaune sur la route de **Chalons sur Saône**. On le sait lié au Général Michaud d'Arçon, mais de surcroît il était un grand ami intime du Général Louis Antoine Pille, révolutionnaire bon teint né à Soissons, qui, en 1794, dirigeait toute la Région de Dijon. Ce général devait toute sa carrière à Carnot. « *Cherchez du côté de Dijon* » disait le Duc de la Trémoille à l'historien Lenôtre. Ce général Pille avait un grand ami qui était originaire de Lons Saulnier : le conventionnel Théodore Berlier.

A propos de Théodore Berlier, il faut rappeler ce qui s'est passé le 25 Avril 1795. Bernard commandant temporaire adjoint de la force Armée de Paris se présente au Temple, porteur d'un pouvoir du Comité de Sûreté Générale lui ordonnant de s'assurer que le service au Temple s'effectue correctement. Qui a donné de telles instructions et qui a prescrit de s'assurer que les détenus existaient bien et étaient effectivement gardés dans la tour du Temple ? C'est un membre du Comité de Salut Public : Théodore Berlier. Gomin et Lasne refusent que Bernard remplisse sa mission ; ils ne le laissent pas monter dans la tour ! Et pour justifier leur refus les deux gardiens écrivent au Comité de Sûreté Générale afin de signaler que Bernard n'avait pas les pouvoirs nécessaires !

Sous l'Empire, on retrouve au Conseil d'État, section intérieure :

Réal ex-premier substitut d'Hébert, chargé des subsistances sous la commune de 1793-1794, ainsi que le jacobin extrémiste Brune⁽¹⁾ devenu général et le régicide Berlier, ancien président de la Convention Nationale et membre des Cinq Cent ; ces trois jacobins avaient été nommés par Bonaparte au Conseil d'état, section intérieure.

Antoinette, fille de Félix Billet, héritier de Bernard Nicolas Lorinet (Il avait 6 ans à la mort de Lorinet) épousera à Lons le Saulnier le petit fils du conventionnel Théodore Berlier, ami du Général Pille. Où cette jeune fille de Dijon avait-elle pu rencontrer le petit fils de Théodore Berlier ? Est-ce le hasard ou bien les deux familles se connaissaient-elles ?

Quant à Théodore Berlier, celui ci correspondra jusqu'à la fin de sa vie avec son ami le Général Comte Pille, ancien chef d'état major de la région de Dijon. Après le coup d'état du 18 Fructidor 1797, grâce au banquier Boutein, son ami, Carnot pu s'enfuir en Suisse où il se réfugia. C'est dans la ville de Nyon près de Neuchâtel et non loin de Lons le Saulnier qu'il s'installa. Avait-il reçu l'aide de Berlier ? C'est fort possible !

Nous allons attirer votre attention sur les deux personnages suivants :

- Jean François Piquet (1734-1801), était natif du petit village de Cubrial, paroisse de Cuse, sur la route de Montbéliard dans le Doubs. Garçon d'attelage aux écuries du Comte d'Artois, après 1789, il devient portier de la cour des écuries dans l'enceinte du Temple. Il connaît bien les attelages et les chevaux.
- Jean Pierre Gachet né à Gruyères en Suisse en 1719 et mort à Paris le **19 Juin 1795**. Il s'est marié à Paris le 19 Avril 1768 avec Michèle Thérèse Girard, née le 4 Août 1736 à **Dijon** (Côte d'Or), il avait acheté la buvette de Jean Baptiste Lefebvre dit le père Lefebvre, ancien marchand de vin au Châtelet. Sa buvette était le point de ralliement d'Antoine Simon, qui y buvait régulièrement avec les municipaux et particulièrement avec Lasnier. Gachet connaît donc parfaitement les petites routes qui mènent vers la Suisse.

Pour circuler à l'époque Révolutionnaire, compte tenu du changement de chevaux dans les relais, il fallait impérativement emprunter la route des Postes. Les autres chemins étaient aléatoires et n'offraient aucune certitude de trouver des chevaux au hasard des villages. De plus les routes étaient défoncées.

Ainsi, on a pu relever les relais de poste suivant :

1. En partant de Paris, au sud de Melun, nous trouvons le relais de poste de Villeneuve la Guiard (district connu pour son anti-patriotisme Archives de l'Yonne RB 57) près de Villeblevin où en Avril 1794, des commissaires politiques se sont déplacés. Qui sont-ils ?

Juste Moroy, section Finistère, Jacques Baron section Finistère natif de Villeblevin, Duchesne section Finistère ancien maire de Villeblevin, arrêté pour prévarication le 26 Nivôse An II jusqu'au 29 ventôse An II, Hardon section Finistère,



Langlois⁽²⁾ municipal, section Finistère arrêté le 15 Ventôse An II, **Tonnellier**⁽²⁾ municipal du Temple en famille avec l'ancien Maire de Villeblevin, Jean Baptiste Rognon section Finistère originaire le Villeblevin arrêté le 24 Frimaire An III. En l'An II, l'agent national du district de Sens le commissaire Lorillon est un ennemi déclaré de Paris et de la municipalité sans culotte de Villeblevin (Les Armées révolutionnaires II p 517, 521,523-526).

Les maires sans culottes étaient rares dans les villages. Et ils s'ils l'étaient, comme le maire cordonnier de Villeblevin, ils se voyaient soumis au harcèlement incessant du district et dominés souvent par les gros fermiers et les hommes de loi (La protestation populaire en France de 1789 à 1820 Richard Cobb).

2. On continue la route et nous trouvons le relais de poste de Vermanton où Batz a fait viser son passeport le 27 Juin 1794

3. Puis le relais de La Roche en Brenil, où le 12 Janvier 1794 (23 Nivôse An II) les deux commissaires du Comité de Sûreté Générale section Bondy : Chevallier et Lefèvre viennent fouiller le château.

4. Puis un autre relais, Saulieu, puis enfin le relais de Beaune, ce relais est situé à quelques kilomètres de Nolay, village d'où est originaire Carnot.

5. A Beaune la route fait une fourche, soit l'on prend la route de Dijon, ou bien on choisit la route qui longe le Doubs pour se rendre à Montbéliard. De Beaune pour se rendre à Montbéliard on passe devant Cuse, petit village d'où est natif Piquet qui connaît bien les attelages et les chevaux.

Pourra-t-on nous faire croire que tous ces événements soient **dus au plus pur des hasards** ! Le hasard fait bien les choses, mais il y a quand même les familles Berlier et Lorin et, qui se retrouvent : Berlier, à la fin de la Convention, a cherché à savoir qui était enfermé dans la Tour du Temple et Bernard Nicolas Lorinet a vu le jeune Louis XVII dans la Tour du Temple !

(1) En 1801, Fouché favorisera le mariage de Francine Clouet (la petite fille qui jouait au billard avec le jeune Dauphin), fille de Marie Christine Félix Clouet qui lavait le linge du temple, avec l'aide de camp du Général Brune.

(2) Ces deux municipaux ont monté la garde au Temple entre Janvier et Juillet 1794.

IV - Un étrange citoyen Bernard Nicolas Lorinet

par Didier Duval

Dans le froid glacial du mois de Janvier 1794, un enfant de 9 ans est enfermé dans la grosse tour du Temple, transformée en prison par la Commune de Paris. Pour quelle raison a-t-on enfermé un jeune enfant comme un criminel ? Les révolutionnaires sont sans pitié : c'est tout simplement le fils du dernier Roi de France, Louis XVI. Chaque fois qu'un changement de régime se profile à l'horizon, comme dans le mauvais vin, la lie remonte à la surface. Ainsi la ville de Paris était tombée sous la coupe réglée des membres sanguinaires et fanatiques de la Commune qui se paraient du titre de Patriotes.

Que se passe-t-il en Janvier 1794, dans cette grande tour du Temple ? Pour la plus grande compréhension de tous, les dates que nous allons mentionner, sont établies dans le calendrier grégorien.

- Le 27 Décembre 1793 (7 Nivôse), on fête à Paris la reprise de Toulon aux Anglais. Simon l'ex-savetier devenu par la grâce de la Commune, le précepteur du Dauphin fils de Louis XVI, ne reçoit pas la permission de la Commune de Paris lui permettant de quitter son service pour s'y rendre.

- Le 3 Janvier (14 Nivôse), le Conseil Général de la Commune constatant qu'un grand nombre de membres sont occupés dans différentes administrations, propose que tout membre du Conseil Général ayant une fonction où une occupation qui l'oblige à s'absenter aux heures de l'assemblée sera tenu d'opter. Où bien être membre du Conseil Général de la commune ou bien garder son emploi dans l'administration où il exerce. Or Simon est dans ce cas précis.

- Le 5 Janvier (16 Nivôse) dans sa séance le Conseil Général de la Commune constate que l'économiste Coru renonce à son emploi. Quant à Simon, il réfléchit, et donnera sa réponse que le surlendemain.

- Le 7 janvier (18 Nivôse), furieux contre le Conseil Général de la commune, Simon opte et démissionne de son lucratif poste de "précepteur du Dauphin" (pour ce poste sa rétribution était de 9000 Livres par an nourrit et logé !). Ce même jour, le serrurier fournit une clé pour la porte de la salle à manger ainsi qu'une clé pour l'armoire située dans cette même salle à manger. Or cette pièce est inutilisée depuis longtemps. Toujours ce même 7 janvier, le menuisier Fontaine mentionne dans ses comptes, avoir fourni une croisée dans la **chambre au dessus des écuries occupées par Simon** ! Ce compte fut vérifié par l'architecte le 20 janvier !

- Le 8 Janvier (19 Nivôse), la Commune autorise le département à remettre au Gendarme Leclerc de la 29ème division, les meubles et effets lui appartenant dans son **logement cour des écuries au temple**.

- Le 10 Janvier (21 Nivôse), la Commune remet à trois jours la désignation du successeur de Simon, arrêtant qu'il sera dressé une liste de candidats. La liste sera dressée, mais la commune ne la consulta pas.

- Le 14 Janvier (25 Nivôse), le département statue que le gendarme Leclerc pourra reprendre ses meubles seulement, en ce qui concerne ses effets (le mot est rayé nul) Leclerc avait dû les récupérer auparavant.

- Le 16 Janvier (27 Nivôse), la garde est montée par Ladmiral, Lelièvre, Lepauvre, et Petit. Bernard Nicolas Lorinet officier de santé qui devait monter la garde ce jour là se fait remplacer par Ladmiral.

- Le 19 Janvier (30 Nivôse) au soir, une décharge est signée par 4 Commissaires de garde au Temple (Lorinet, Legrand, Cochefer, Lasnier) qui attestent que le fils Capet est en bonne santé ! Or ce soir là Lorinet ne devait pas monter la garde au Temple. Sa garde tombait le 16 Janvier (27 Nivôse), mais il s'était fait remplacé par un autre municipal nommé Ladmiral.

- Le 20 Janvier (1^{er} Pluviôse), Hanriot général de la garde nationale, se plaint de la défection de 21 Citoyens qui ont négligé de se rendre au Temple le 19 Janvier ! Ces citoyens sont de la section des Piques et la section

Lepelletier. Les municipaux Lecomte, Legendre, Levasseur et Langlois de la section Finistère montent la garde au Temple. Langlois est ami avec Juste Moroy. (Et c'est Juste Moroy qui en 1796, dira à Babeuf que Louis XVII s'est évadé).

▪ Le 21 Janvier (2 Pluviôse), la garde est montée par Mennessier, Marcel, Mercier et Bigand. Le gendarme Leclerc accompagné de Mennessier, commissaire de garde au Temple ce jour là, récupère ses meubles et ses effets (!), et signe une décharge. Ce même jour Denis Etienne Laurent ami de Simon, âgé de 33 ans membre du Conseil Général de la Commune refuse de monter la garde au Temple. Il y est amené par deux gendarmes, après moult palabres ; c'est Warmé autre ami de Simon qui le remplace ! Toujours ce même jour Bigand, administrateur de police, entend les récriminations de Laurent et s'aperçoit que quelque chose cloche. Il rectifie son pouvoir. A la place de son nom, il rature et écrit Bigot. Il prend cette précaution, semble-t-il, afin de pouvoir dire plus tard qu'il n'était pas là, puisque c'est Bigot qui était de garde ce jour là ! Or aucun Bigot ne figure sur la liste des membres de la commune. De plus, c'est le tour des municipaux dont le nom commence par un M. Toujours dans le domaine de l'étrange Warmé et Bigot ne figurent sur aucune des listes des membres de la commune !

Première Constatation :

Pourquoi avoir demandé au serrurier de fournir une clé pour la porte de la salle à manger et de l'armoire ? Alors que la pièce est inoccupée ...

Deuxième constatation

Il semble que l'on ait évincé de son logement le gendarme Leclerc afin de donner son logement à Simon et sa femme. De plus, cela s'est fait dans la plus grande improvisation car les meubles et les effets de Leclerc sont restés sur place pendant que le pauvre gendarme râlait pour reprendre son bien qu'il pourra reprendre seulement quinze jours plus tard ! Si le menuisier Fontaine est venu le 7 Janvier, pour changer la croisée de la fenêtre c'est que Simon devait habiter cette appartement au moins un jour auparavant ! (le 6 Janvier). Donc Simon n'habitait plus au Temple au moins depuis le 6 Janvier voire peut être le 4 ou 5 Janvier !

Troisième constatation

Pourquoi avoir évincé aussi vite le gendarme Leclerc ? La réponse est simple, pour loger Simon qui ne doit pas rester dans la tour du Temple, mais qui doit rester impérativement dans l'enceinte du Temple ! Mais alors pourquoi garder Simon dans l'enceinte du Temple. ? Parce qu'il doit être là pour donner le quitus et faire semblant de quitter son poste en fin de mois (fin Nivôse) d'une manière régulière !

Quatrième constatation

Si Simon doit quitter son poste d'une manière régulière avec un quitus à la clef, pourquoi Simon et sa femme ne sont-ils pas restés dans leur appartement dans la tour du Temple avec leur jeune prisonnier ? Car bien sûr, dans la cour des écuries, il n'était pas question que le fils Capet habite avec Simon !

Cinquième constatation

Donc le 19 Janvier Simon est revenu dans la tour du Temple pour faire signer par les quatre commissaires la fameuse décharge. Par voie de conséquence ceux-ci savaient que Simon ne logeait plus dans la Tour du Temple. Il est vrai que la décharge ne fait pas mention du lieu d'habitation de Simon.

Sixième constatation

Pourquoi Lorinet est-il venu le 19 Janvier alors qu'il devait venir le 16 Janvier normalement ? Parce qu'il était officier de santé, capable de voir si un enfant était malade où bien portant ? Dans ce cas pourquoi attendre le 19 Janvier, ce qu'on pouvait faire le 16 Janvier. La réponse est simple : il fallait que les trois autres municipaux soient des **hommes sûrs**.

Septième constatation

Simon n'habite plus dans son logement dans la tour du temple, alors pourquoi faire deux clés pour la salle à manger et l'armoire ? Certainement pas pour y mettre ses hardes ! La seule réponse plausible que nous pouvons faire : pour y enfermer le jeune Dauphin ! On ne voit pas d'autre hypothèse !

Huitième constatation

Ainsi le jeune prisonnier, **otage de la nation**, se trouve emprisonné dans la salle à manger afin que les ouvriers puissent commencer leurs travaux. Ce qui expliquerait pourquoi les jeunes princesses n'ont plus entendu de bruit dans l'appartement de Simon depuis début Janvier.

Neuvième constatation

On ne laisse pas seul pendant 13 Jours, un prisonnier aussi important, otage de la nation comme aime la dire certains révolutionnaires fanatiques. Les risques qu'il lui arrive un accident à cet enfant, sont à prendre en compte si l'on tient à sa survie ... Mais si ce n'est pas le **VRAI FILS DE LOUIS XVI**, alors le problème est moindre. C'est pourquoi, on est en droit de se poser la question suivante : A-t-on introduit dans la tour du Temple, avant le 7 Janvier un enfant destiné à remplacer le fils de Louis XVI ?

Alors commence le mystère de Bernard Nicolas Lorinet :

Un seul témoin des tours de passe-passe effectués dans la tour du temple durant le mois de Janvier 1794, a échappé aux purges Thermidoriennes, c'est Bernard Lorinet. Parmi les quatre signataires de la fameuse décharge faite à Simon, il sera le seul à n'avoir pas été guillotiné. Les trois autres municipaux (Lasnier, Legrand, Cochefer) co-signataires avec lui seront exécutés le 10 et 11 Thermidor.

Chaque fois qu'un événement important intervient dans la prison du Temple, le nom de Lorinet apparaît :

- Le 6 Octobre 1793 (14 Vendémiaire An II), Hebert et Chaumette extorquent à Louis XVII enivré par les municipaux, une infâme déposition d'inceste contre sa mère. La garde à la prison du Temple est montée par Godard, Dupaumier, Lubin, et Lorinet.

- Le 19 Janvier 1794 (30 Nivôse An II), il signe avec trois autres municipaux, un document déchargeant Simon de la garde du fils Capet !

- Le 17 Mars 1794 (27 Ventôse An II), ce jour là sont désignés comme municipaux devant monter la garde au Temple Lecomte, Langlois, Lasnier et Lorinet. Celui-ci s'en va prendre son tour de garde et s'aperçoit que le municipal Crescent va prendre un sixième tour de garde au temple dans un intervalle d'un mois ! Pour lui c'est évident, Crescent est en train de fouiner dans la prison du Temple. Il faut donc prévenir Simon. Bien que ce ne soit pas son tour de garde, Simon se rend aussitôt au Temple accompagné de Warmé, et Crescent est arrêté ! (Simon avait donc quelque chose à cacher). Nous remarquerons que Lorinet monte trois fois de suite la garde avec Lasnier (19 Janvier, 11 Février, 17 Mars).

- Le 10 Mai 1794 (19 Floréal An II), le brave docteur Lorinet est de garde. Ce jour là, Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, est extraite de la tour du Temple où elle se trouve emprisonnée. Elle est conduite à la conciergerie afin d'y être jugée et exécutée

- Le 18 Juin 1794, (30 Prairial An II), les municipaux Leclerc, Legris, Lorinet ainsi que l'économe Lelièvre, dénoncent le concierge Piquet qui laisse sortir par la porte de écuries « *la mère ou la belle mère* » du cuisinier ainsi que la femme Simon et « *d'autres personnes* ». Piquet sera relevé de ses fonctions. Lorinet est passé par là !

- Le 27 Juillet 1794 (9 thermidor An II), la veille, le 8 thermidor, la garde à la prison du Temple est montée par Seguy, Soulié et Tessier. Voici ce que dit l'extrait du registre du Temple annexé à la conduite de Louis Pierre Tessier : « *Le neuf du dit mois, à neuf heures et demie du soir, se sont présentés munis de pouvoirs, les citoyens Tombe et Lorinet, pour la surveillance du Temple ; le troisième Tanchon n'étant pas venu, les membres qui devaient sortir ont tiré au sort ; le citoyen Tessier est resté, les citoyens Seguy et Soulié sont en allés. Vu les circonstances, le tocsin sonnant sans cesse, pour calmer l'inquiétude, et satisfaire la juste curiosité des membres du Conseil, il a été écrit une lettre au maire pour demander un remplaçant à celui qui manque, afin qu'il nous instruisse de ce qui se passe dans Paris. En attendant la réponse, nous avons été faire la ronde à onze heures et demie, et avons signé Tessier, Lorinet, et Tombe* ».

Nous voici une fois encore en présence du citoyen Lorinet qui est de garde au Temple, nous constatons que c'est le tour des citoyens dont le nom commence par un T qui doivent monter la garde. Or le tour de Lorinet est passé, comment se fait-t-il qu'il soit au Temple ce 9 thermidor ?

- Lorsque le 10 Thermidor à six heures du matin Barras, accompagné de Delmas, Auguis, Goupilleau de Fontenay, Rovère et Bollet se présentent au Temple ; c'est Lorinet qui les accompagne afin de leur montrer l'endroit où se trouve le fils de Louis XVI. Il faut avouer que Lorinet se trouve toujours là dans les moments cruciaux de l'incarcération du Dauphin ! C'est inévitablement un témoin de premier ordre !

- Après Thermidor, les trois municipaux sont arrêtés. Tombe nommé le 15 prairial sur proposition de Payan (l'homme de Robespierre), est relâché après un mois de détention, Tessier retrouve la liberté 10 jours après la libération de Tombe. Quant à Lorinet, il ne sera libéré que le 3 Décembre 1794 (13 Frimaire An III) avec un grand nombre d'incarcéré de Thermidor. Il faut remarquer également que Lorinet monte la garde au Temple 3 fois de suite avec Lasnier. On n'entend plus parler de lui. Il loge au cinquième étage au 94 rue Blanche de Castille dans l'Île St Louis.

Le 30 Mars 1814, il meurt en laissant un testament. Son testament commence ainsi :

« *Mon Testament,*

Il y a ici un beau livre relié en veau avec plats et doré sur tranche. C'est le second volume des harangues d'Homère et d'Eschine. Il appartient à Monsieur Lessore avocat, rue des Enfants Rouges N° 15 ; je désire qu'il lui soit remis. Je lui ai également prêté plusieurs livres, mais je lui laisse et lui en fait présent, s'il veut bien les accepter. Je souhaite que l'on notifie mon décès à M. Billet, notaire à Fismes et à M. Moneuy de Chalons sur Marne. Il y a dans ma malle une action sur la tontine de la Farge, appartenant à la famille Choisel de Chalons sur Marne.

A Paris ce lundi 27 ou 28 Mars ou environ de l'an 1814. Signé Bernard Nicolas Lorinet.

Maître es arts en l'université de Paris. Licencié en droit en l'université de Rheims. Je laisse tous mes manuscrits aux personnes studieuses qui espéreront y trouver de bonnes choses.

Signé à nouveau N. Lorinet "

Étrange post-scriptum ! En outre on remarque que comme Antoine Simon, le geôlier de Louis XVII, Lorinet possède une tontine Lafarge ! Son testament a été rédigé deux jours avant sa mort (il ne sait plus si le jour où il écrit, le 27 ou 28). Puis, il meurt le 30 Mars 1814. Jusqu'au bout, il a eu conscience et s'est rendu compte qu'il allait mourir.

Alors que dit Eschine dans ses discours :

« *Mais ce qu'il y a, à voir des plus odieux des ministres qui s'étaient ménagés des amis dans des Républiques étrangères, venaient à faire annoncer par la voix du héraut que le peuple de Rhodes et celui de Chio ou quelques autres Républiques les couronnaient pour leur vertu et pour leur fermeté courageuse* ».

On pense immédiatement à Robespierre ! Quand à Homère, l'auteur de l'Iliade et Odyssée, il nous raconte comment Andromaque la femme d'Hector, prisonnière veut sauver son fils Astyanax. Mais Ulysse lui arrache l'enfant et le jette du haut des remparts de Troie, afin d'éviter que l'enfant veuille un jour venger la mort de son père (raison d'État). Dans cette guerre la plupart seront tués seul Ulysse survivra (est-ce Lorinet ?). La sœur du Roi Hector, Cassandre est violée par les guerriers grecs. Les grecs représentent, pour Lorinet, les révolutionnaires car la Grèce est le pays fondateur de la démocratie à Athènes.

Il faut avouer que son testament est pour le moins étrange. La première phrase de son testament concerne un beau livre des Harangues d'Homère et d'Eschine ! Pour quelqu'un qui est sur le point de mourir, il attache beaucoup d'importance à ce livre ... Lorinet a-t-il voulu dire qu'il avait su ce qu'était advenu le fils de Louis XVI ?

Qui était son ami Lessore ? Il s'agit de Jean Baptiste Louis Lessore, né à Paris en 1761. Avant la révolution, il est avocat au Parlement. En 1789, il est citoyen du district de St Nicolas du Chardonnet et habite au N° 38 rue des fossés St Bernard. En 1790, il est 10^{ème} électeur de la section du jardin des plantes et également secrétaire greffier de la section. De 1789 à 1790, il est nommé Président du district de St Nicolas du Chardonnet. De 1791 à 1792, il devient 1^{er} secrétaire greffier du juge de paix de la section Jardins des Plantes. Puis il est également nommé commissaire de la section. De 1792 à 1797, il est juge de paix de la section du Panthéon (celle de Lorinet) où il avait été réélu en Novembre 1794 (Brumaire An III). Après 1797, il occupe un poste administratif au bureau central du canton de Paris. Le 8 juillet 1802, il écrit au ministre de la Justice, lui rappelant qu'il attend depuis 3 ans une place vacante de juge aux tribunaux de Paris. A cette époque, il habite au N° 13 rue des enfants rouges (rue des archives actuellement).

Il a trois fils :

Jules Édouard qui naît le 26 Thermidor An XI et est mort le 14 Août 1803.

Aristide Hyppolite Jean Jacques qui naît en 1800. Celui ci habite 73 Faubourg St Denis et est négociant

Achille qui naît en 1805, est instituteur. Il se marie à Paris avec Euphrasie Denis le 27 février 1845 et habite à Montmartre.

Jean Baptiste Lessore domicilié au 164 rue du Faubourg St Martin à Paris, meurt à Livry Gargan le 10 Juin 1847 ; il avait 86 ans. Jean Baptiste Lessore emmenait dans sa tombe le secret de Lorinet le grand témoin de l'affaire Louis XVII.

V - Quand le garçon servant Caron a-t-il vu pour la première fois l'Enfant du Temple ?

par Laure de La Chapelle.

Contrairement aux apparences, la question n'est pas sans intérêt. Et pour savoir si c'était bien Louis XVII qui était enfermé dans la Tour, elle est même de première importance. C'est bien ce qu'ont pensé les adversaires d'une substitution, comme Alfred Bégis, qui place l'arrivée de Caron au Temple en décembre **1792**, se fiant sans examen à la parole du fils Caron, qui fut le premier à s'en vanter.

Il est bien évident qu'un garçon servant aurait dû voir tous les gens qui étaient nourris dans la Tour, prisonniers et municipaux. Caron aurait donc été un témoin privilégié de la présence du Dauphin, d'abord avec ses parents, puis avec les Simon, enfin avec ses derniers gardiens. Est-ce bien exact ?

Première erreur, ce n'est pas en 1792 que Caron est engagé au Temple ; il remplace un certain Guillot, renvoyé fin octobre ; à partir du mois de novembre 1793, son nom apparaît pour la première fois sur l'État des Employés daté du 11 brumaire de l'an II. A-t-il au moins servi les prisonniers à la fin de l'année 1793 et au début de 1794 ? Rien de moins sûr : rappelons que depuis avril 1793, les employés du Temple n'avaient plus le droit de pénétrer dans la Tour, comme ils le déclarent tous au cours des interrogatoires de germinal (à part les époux Simon, et le porte-clef, jusqu'au jour où les municipaux ont décidé - sur ordre ?- de se passer de ce dernier). Louis Gourlet, pourtant porte-clef à partir de février 94, nie avoir rien pu voir à l'intérieur de la Tour. En fait les garçons servants faisaient le lien entre la salle où se trouvaient les municipaux et les cuisines, situées dans le palais du grand Prieur.

Qui portait alors le repas des prisonniers ? Si les municipaux n'assuraient pas ce service eux-mêmes, il restait Vandebourg, un pauvre hère inculte qui balayait les cours, engagé en même temps que Caron et renvoyé en septembre 1794. Personne ne note sa présence dans les étages de la Tour, personne ne sait ce qu'il devint après son départ.

Quant à Caron, c'est une autre affaire. La police de la Restauration l'interrogea (F7/6808) et Caron assura que « *lorsqu'il fut placé près du jeune prince, il le trouva déjà malade, mais non alité. Il a mangé étant assis sur un banc* ». Il ne l'avait donc pas vu au temps des Simon, ni sans doute jusqu'en Thermidor, puisqu'il semble que la première mention de la présence de Caron au 3^{ème} étage, soit un service que lui demande Laurent (l'aider à nettoyer l'enfant), service qu'il rend d'ailleurs de mauvaise grâce. Ce n'était sans doute pas dans ses attributions ! La preuve qu'il vit l'enfant assez tard, c'est qu'il affirme que Madame Première (Madame Royale) était **encore** détenue au Temple ; donc plutôt à la fin de sa détention. Pour appuyer les bons et loyaux services qu'il aurait rendus au jeune détenu, Caron déclare que la princesse lui donna une gratification (avec quel argent ?) et un petit chien auquel la princesse tenait beaucoup.

Il faudra éclaircir ce dernier point. Car c'est apparemment Gomin qui aurait donné ce petit animal très laid à Madame Royale. Il affirmait qu'il avait appartenu à Louis XVII, et, en souvenir de son frère, la princesse l'emmena à Vienne. Mais d'autres versions attribuent à l'époque de Laurent l'épisode de l'arrivée du chien du petit Capet chez sa soeur. Comme on sait qu'Harmand de la Meuse n'avait vu aucun chien chez l'Enfant du Temple en décembre 1794, depuis combien de temps l'animal était-il à la Tour ? Et celui donné à Caron était-il le même, ou est-ce une vantardise supplémentaire, dont étaient assez coutumiers les anciens employés du Temple ?

Laissons donc la parole à la Duchesse d'Angoulême elle-même. On trouve dans le fonds Monmerqué aux Archives Nationales la note suivante :

« J'ai été hier, 24 mai 1854, faire une visite à Mme la marquise de Pastoret. La conversation est tombée sur les affreux malheurs de la famille royale et à cette occasion, M^{me} de Pastoret me raconta l'anecdote suivante :

La Duchesse d'Angoulême était protectrice de l'œuvre de la Charité Maternelle (fondée par la Reine sa mère) dont Mme de Pastoret était la présidente. Un jour que M^{me} de Pastoret venait rendre compte à la princesse de la situation de cette belle institution, elle hasarda un mot relatif à la mort de Louis XVII, et Madame lui dit :

« J'ai appris au Temple la mort de mon frère par une circonstance singulière : j'avais donné un petit chien à ce pauvre enfant. Un jour, j'entends gratter à la porte de l'appartement, et quand on vient ouvrir, le petit

animal se précipite dans ma chambre, m'accable de caresses, et ne veut pas me quitter. Je jugeai par là que mon frère avait cessé d'exister ».

Simple présomption sentimentale sans doute, car si le chien était arrivé après la mort officielle au Temple, Madame était déjà informée des deuils de sa famille par Madame de Chanterenne. L'animal est-il arrivé avant, en 1794, et Madame Royale, seule dans la Tour après le 10 mai, a-t-elle eu une crainte ou un pressentiment ? En tout cas, la sympathique petite bête a su prendre des initiatives qui évitaient aux gardiens de se compromettre ! A la Restauration, bien sûr, il s'agissait au contraire de mettre en avant son courageux dévouement au service de la fille de Louis XVI.

Caron n'y a pas manqué. Malheureusement pour lui, chacun sait que Madame Royale ne donna pas le chien de son frère qu'elle emmena en exil. A moins qu'il ne s'agisse d'un autre animal : il devait y avoir une véritable meute de chiens errants qui hantaient les anciennes cuisines du Grand Prieur au Temple ...

VI - Madame Royale et la Duchesse d'Angoulême

par Jean-Pierre Gautier

Clio qui comme chacun sait est la muse des historiens a parfois pour eux des bontés imprévisibles. Il arrive en effet que des recherches particulières amènent par incidence sur des voies différentes mais fort dignes également de retenir leur attention.

C'est ce qui m'arriva en ces premiers jours de l'an 2006. Alors que je m'étais plongé pour des recherches iconographiques dans le beau catalogue des collections du regretté Monsieur Bancel, la page 13 reproduisant le lot

81 retint mon attention. Il s'agit d'un autographe de Madame Royale indiquant la chronologie des Rois de France. Quelle main plus auguste aurait pu retracer cette admirable épopée.

La pièce est d'autant plus touchante qu'elle a été écrite par Madame Royale en la prison du Temple à l'époque où la France commençait à mériter le titre de succursale de l'Enfer.

410 Le Royaume de France commença en 420. Pararmon qui fut le 1^{er} Roi étoit soldat
et il fut élu Roi par les troupes en 420. Clodion, Mérovée et Chilpéric fils de ce dernier lui
succédèrent. Mérovée donna son nom à la première race de nos Rois qui se nomma Mérovingiens
480 Clovis 1^{er} fils de Chilpéric et petit fils de Mérovée monta sur le trône en 480. on le regarda
comme le premier fondateur de la monarchie, parce que l'histoire de ses 4 prédécesseurs ou de ses ancêtres
légueux l'on ne connaît que deux noms. Clovis remporta en 486 la bataille de Soissons contre le grand
général Romain. ils remportèrent ensuite de la ville de Tongres, il épousa en 493 la "Clotilde" et se convertit
de son pays situé entre les rivières d'Alsace, de Saône, et de Rhin. La ville de Reims se soumit à lui.
Clovis remporta la bataille de Tolbiac près Cologne, il se fit chrétien suivant le vœu qu'il en avait fait
et il étoit vainqueur, et étant aux prières de sa femme "Clotilde" il se baptisa à Reims par "Remi"
il fut le premier roi chrétien. la bataille appelée dans ce temps la armoirique se donna à Clovis.

L'écriture en est fort élégante, à la manière des gens de qualité de cette époque, en particulier la Noblesse.

Poursuivant mes recherches, certainement avec l'aide de Clio, j'en vins à consulter un ouvrage jadis fort connu préfacé par Imbert de Saint Amand et intitulé :

Journal de Marie-Thérèse de France Duchesse d'Angoulême

5 octobre 1789 - 2 septembre 1792 Corrigé et annoté par Louis XVIII

Journal entièrement inédit publié par les soins de la famille Hue.

Firmin Didot. (sans date - probablement circa 1900). Paroy N° 26 le date de 1893.

Par bonheur, le livre contient une reproduction autographe de la page 7, de la main de la duchesse d'Angoulême, écrite sous la Restauration. A partir de là, il est possible d'échafauder un certain nombre d'hypothèses. En effet ce lot 81 de la collection Bancel est désigné de la façon suivante :

Chronologie de l'Histoire du Royaume de France dressée par Madame Royale, Prisonnière au Temple.

L'expert, M Thierry Bodin ne donnant pas d'indications contraires sur la date, d'élaboration de ce document, on ne voit pas pourquoi on viendrait à la contester.

Elle a donc été rédigée lors du fâcheux séjour de l'admirable Princesse au Temple. Considérons maintenant le document reproduit dans le "Journal de Marie-Thérèse", rédigé sous la bienveillante autorité de Louis le Désiré (pas par tout le monde !). Dans sa préface, le Baron Imbert de Saint Amand indique page XX :

« Cette particularité qu'il fut écrit de la main de Louis XVIII et dicté par sa nièce, les notes que ce Prince y ajouta, le soin méticuleux qu'il mit à en contrôler l'exactitude et à en corriger certaines phrases et certaines expressions, augmentent l'importance de ce cours travail ». Avec toutes les précautions et les réserves qu'on peut faire, n'étant pas moi-même adonné à cette "science" qu'on appelle graphologie, le simple examen de bon sens des pièces soumises révèle une conformité du graphisme de certaines lettres et amène à douter de l'information d'Imbert de Saint Amand, en ce qui concerne la personne qui a écrit ce texte. Sachant que Louis XVIII avait un caractère enclin au "management" avant la lettre et qu'il se plaisait fort à déléguer les tâches fastidieuses, considérant aussi que ce que précise Imbert de Saint Amand lui-même : « il se mit à en contrôler l'exactitude et à

en corriger certaines phrases et certaines expressions », une contradiction se fait jour. En effet, on corrige un texte déjà écrit, et si le Roi qui était par ailleurs un fin lettré avait tenu la plume lui-même il aurait d'emblée éliminé ce genre d'impropriétés. Au reste il n'est pas interdit de penser que la rigueur n'était pas la qualité dominante d'Imbert de Saint Amand, qualifié par Larousse de

littérateur et non pas d'Historien et par ailleurs éreinté par les Goncourt :

« Je dîne ce soir chez la Princesse à côté, - à travers la duchesse de Rivoli - d'un monsieur que je ne connais pas et dont je demande le nom. C'est le baron de Saint-Amand, Imbert de Saint Amand, cette espèce de diplomate, cette façon de littérateur et le plagiaire sans vergogne de mon Histoire féminine du XVIII^{ème} siècle. Monnier a fait les « Diseurs de rien de la bourgeoisie » ; lui est le vrai diseur de riens du monde, l'émetteur de tous les lieux communs distingués ».

Journal des Goncourt - Année 1889 ; Collection Bouquins ; Robert Laffont page 360.

Ce jugement malveillant, qui s'explique sans doute par une rivalité littéraire, ne fait pas du tout ressortir la grande qualité des portraits des Dames que M de Saint Amand eut le mérite de faire revivre dans une trentaine de volumes. Par contre, même s'il a produit ses documents en toute bonne foi, je pense qu'on peut faire des réserves quant à ses connaissances graphologiques.

Conclusion :

Si le document Bancel est authentique et convenablement daté, si d'autre part le document produit par Imbert de Saint Amand et provenant de l'admirable et fidèle famille Hue, l'est également **la conformité d'écriture entre les deux tendrait à prouver l'unicité de personnes entre Madame Royale et La Duchesse d'Angoulême** et par là même réfuter la thèse de la substitution de personnes, en particulier la Demoiselle Lambriquet dont le décès sous l'Empire a par ailleurs été établi.

Par contre, il n'en reste pas moins que beaucoup d'éléments peuvent laisser des doutes, en particulier les différences physiques et caractérielles entre Madame Royale et la duchesse d'Angoulême.

De plus de nombreux témoignages confirment les réticences de la Duchesse d'Angoulême pour rencontrer les prétendus Dauphins parmi lesquels il y avait le risque de rencontrer le vrai qui n'aurait peut être pas du tout reconnu sa sœur !

Monsieur Huvet, Membre très actif du Cercle d'Études Historiques sur la Question Louis XVII, avait en 2000, dans une conférence du plus haut intérêt, précisé les fondements d'une nouvelle recherche en la matière .Il a bien voulu nous communiquer pour notre Dictionnaire une synthèse de ses passionnantes recherches dont les conclusions, même si elles ne sont pas partagées par tous incitent à une profonde réflexion sur une époque de bouleversements dont nous ne sommes pas encore remis.

VII - Questions Diverses

- M^{lle} Coutin nous donne les informations suivantes :
 - Le 3 juin prochain sera donné au lycée Henri IV à Paris, une pièce de théâtre dont le thème est : La Famille Royale au Temple
 - Noëlle Destremau, membre du Cercle, vient de publier un recueil de Nouvelles et Poésies.
- Lors du précédent compte-rendu, le 2^{ème} article sur Tison et sa femme a été attribué par erreur à M^{me} de La Chapelle ; il était l'œuvre de M. Duval.
- M. Crépin, qui avait acquit des cheveux de Louis XVII lors de la vente de la collection Bancel, souhaiterait s'en séparer. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter le secrétaire du Cercle.

La séance est levée à 17h15

Le Secrétaire Général



Édouard Desjeux